

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

UNE EXÉCUTION

Notre gouvernement de « justice » — dont on lui fait tant grief dans un certain parti, — vient de s'honorer grandement, en révoquant de ses fonctions M. Ducos, résident général de France au Cambodge.

M. Ducos était le fonctionnaire visé dans la plainte du prince Iukanthor. On se rappelle que ce prince, parlant au nom de Neredom, avait dénoncé, dans un mémoire adressé au Président de la République, au ministre des Colonies et au ministre de l'Intérieur, de véritables et révoltants abus de pouvoir, commis par l'autorité française. Nos fonctionnaires indécents, immoraux et cupides, laissant le gouvernement aux mains de leurs maîtresses ou des fourbes subalternes qui les aidaient, avaient soulevé l'indignation des Cambodgiens, comme celle des hommes civilisés de tous les partis.

M. Ducos a bien plaidé non coupable. Il a même plaidé à côté, insistant sur des points qualifiés secondaires par Iukanthor, mais qu'il avait intérêt à faire passer au premier plan. Telle, la question des jeux. Mais même cette affaire-là se retournait contre lui, car il n'arrivait pas à expliquer pourquoi, les jeux étant autorisés, il contraignait, par la menace du bagne (!) le roi à accepter un fermier qui ne payait que 40,000 dollars alors qu'un autre offrait cent mille dollars de plus. Où passait donc la différence ?

La révocation de M. Ducos n'est qu'un commencement. Il faudra ouvrir une enquête rigoureuse et punir selon les crimes ou les délits commis. Car il est temps de mettre un terme à l'exploitation personnelle de nos colonies. Nous devons nous attacher, et non nous aliéner les peuples soumis à notre puissance. Il y a une véritable trahison de la part des fonctionnaires qui agissent différemment.

IL FAUT AGIR

Les Chinois sont en train de nous rouler. En devons-nous prendre notre parti ? Personne ne le pense. Toutefois, il semble que la diplomatie européenne perd son temps à vouloir négocier avec des gens perfides et fuyants comme l'onde.

Il n'y a pas à négocier, mais à agir. Les légations étant délivrées, que réclamons-nous ? Des indemnités. Eh bien, que l'on prenne autant de villes que cela sera nécessaire, les ports, de préférence, que l'on saisisse aussi l'excellente flotte chinoise, que l'on impose le riz, et que l'on attende patiemment. Quand tous les mandarins des villes occupées ne pourront plus verser un taël au trésor, quand l'on aura partagé la flotte, quand le riz aura doublé ou triplé de prix, l'on verra l'empereur revenir à Pékin et la tête du prince Tuan se promener au haut d'une porte de la grande muraille. Que si cela n'arrive pas, la perception des impôts au profit des alliés aura vite fait de les indemniser de leurs pertes et de les payer de leurs frais d'occupation.

Ici, comme ailleurs, les actions valent mieux que les paroles.

C. J.

Le Paiement des Impositions

M. Caillaux, ministre des finances, vient de réaliser une réforme nouvelle au profit des contribuables.

Jusqu'à présent, chacun est obligé d'acquiescer ses contributions à la caisse du percepteur de la circonscription dans laquelle il est imposé. Désormais, grâce à la mesure que vient de prendre M. Caillaux, chaque contribuable aura la faculté de payer « toutes les contributions dont il pourra être redevable » à la caisse d'un seul percepteur, quel qu'il soit, sur présentation d'un avertissement ou d'une pièce officielle constatant l'imposition.

Les versements faits à la caisse d'un percepteur étranger devront représenter la totalité ou le solde d'un ou de plusieurs articles du rôle et être effectués avant le 1^{er} juillet pour les rôles publiés pendant le premier trimestre de l'année.

Pour les impositions résultant des rôles publiés pendant les trois derniers trimestres, le versement pourra être effectué durant un délai de trois mois, y compris celui de la publication.

Tout contribuable pourra donc désormais, en versant dans un délai de trois mois, le total de ses impositions à la caisse du percepteur qui se trouvera le mieux à sa portée, se libérer complètement de ses diverses dettes envers l'Etat.

EN CHINE

Le Règlement des Indemnités

La motion de la Russie concernant les demandes d'indemnité des puissances à la Chine, faite d'une façon générale sans projet personnel et tendant à soumettre éventuellement ces demandes au tribunal international, à la Haye, rencontre certaines difficultés, attendu que les puissances considèrent avant tout les indemnités à accorder à leurs sujets, comme une affaire privée à débattre entre la Chine et chacune d'elles. Porter ces affaires devant un tribunal serait singulièrement limiter le champ de ces débats, alors que, d'autre part, elles seraient traitées plus utilement entre les représentants des puissances et la Chine elle-même.

Une nouvelle note de M. Delcassé

Dans quelques jours, M. Delcassé adressera aux puissances une nouvelle note résumant les réponses qu'il a reçues au sujet de sa première communication.

L'envoi de cette seconde note sera suivi d'un échange de vues entre les différents cabinets intéressés pour arriver à une entente au sujet des instructions qui devront être envoyées aux représentants des puissances à Pékin, chargés de conduire directement les négociations avec les plénipotentiaires chinois.

Au Transvaal

La Destruction des Ponts

La commission d'enquête sur les concessions minières au Transvaal a commencé ses travaux par l'interrogatoire du directeur de la compagnie des chemins de fer néerlandais. Elle a entendu la lecture des documents saisis par les autorités militaires, et desquels il résulte que la compagnie des chemins de fer néerlandais a pris l'initiative de la destruction des ponts, afin d'arrêter la marche des troupes anglaises.

Un détachement, commandé par un nom

mé Westernber, est désigné dans la correspondance sous le nom de « commando de destruction ». Le directeur de la compagnie a fourni des détails tendant à prouver que la destruction des ponts était justifiée par l'article 2 du traité conclu avec le gouvernement.

ACTUALITÉS

Quel cabotin que cet empereur allemand ! Voici qu'il vient de poser en grande pompe la première pierre du Musée de l'Empire, qui doit être construit sur l'ancien *castellum* romain de Saalbourg. D'après les journaux, la cérémonie a revêtu un caractère théâtral extraordinaire. Après une allocution prononcée par le bourgmestre, un acteur, costumé en préfet romain, a harangué en latin l'empereur et l'impératrice à la porte Decumana.

Il a, dans sa harangue, exprimé l'espoir que toutes les entreprises de l'empire seront couronnées de succès et que Dieu daignera conserver ses faveurs à l'empereur et à l'impératrice et à leurs enfants.

Des chœurs ont ensuite entonné un hymne latin.

Le légat romain a prononcé une allocution en vers (latins, sans doute ?)

L'intendant des théâtres, M de Hühn, a donné lecture d'un document en latin composé par M. Mommsen.

Il n'a manqué à cette mascarade qu'une chose : c'est que Guillaume II et l'impératrice fussent aussi costumés, lui en Auguste, par exemple, ou en Trajan, elle en Livie ou en Agrippine. La fête eût été ainsi complète, et la mise en scène à point.

Mais j'ai idée que si pareille fantaisie avait passé par la tête de tout autre souverain que le roi de Prusse, les graves et mêmes pédantes revues et gazettes d'outre-Rhin n'eussent pas eu assez de dédaigneux sarcasmes pour l'esprit léger et incurablement frivole de tout ce qui n'est pas Allemand. Soyez d'ailleurs certains qu'elles ne risqueront aucune critique de ce ridicule pastiche de l'antiquité : il ne s'agirait pour elles de rien moins que d'un procès de lèse-majesté.

Toutefois, même dans les plus extravagantes de ces manifestations par où Guillaume II aime à frapper l'imagination de ses peuples, il faut chercher l'idée de derrière la tête de ce souverain qu'on pourrait souvenant prendre — n'était l'arrière-pensée — pour un déséquilibré.

Ici, il a pris la peine de la formuler lui-même. Il souhaite que la jeunesse allemande apprenne, dans le nouveau musée, ce que signifie *empire du monde* ; il veut que la patrie allemande, dans les temps futurs, puisse par la coopération de ses princes, de ses peuples, de ses armées, de ses citoyens, devenir aussi puissante, aussi unie, aussi influente que l'était l'empire romain, de sorte que plus tard, on puisse s'écrier, avec la même fierté que jadis l'on disait : « *Civis romanus sum* », « *Je suis citoyen allemand* ».

C'est clair, n'est-ce pas ? Et nous voilà bien avertis. Guillaume poursuit ce qu'il a appelé d'un affreux barbarisme « la politique mondiale » ; il rêve modestement pour l'Allemagne l'empire universel. Mais les Romains mirent neuf cents ans à constituer cet empire et à subjuguier le monde ; Guillaume II n'a encore conquis ni l'Orient ni l'Occident, ni le Midi. Et il passera encore de l'eau sous les ponts de la Sprée à Berlin, avant que le cabotin impérial ait le droit de se faire ériger, pour ses hauts faits militaires, l'équivalent d'une colonne Trajane, ou d'un arc de triomphe de Septime Sévère.

P. B.

INFORMATIONS

M. Waldeck-Rousseau à Toulouse

La nouvelle du prochain voyage de M. Waldeck-Rousseau dans le Midi se confirme. Le président du conseil a fait part, mardi, à ses collègues, au cours de la réunion tenue à l'Élysée, de son intention de se rendre le 28 octobre à Toulouse. A l'issue de ce conseil, la note officielle suivante a été communiquée par le cabinet du ministre aux informateurs politiques.

« Les préférences du président du conseil se sont portées sur Toulouse ; c'est donc à Toulouse, le 28 octobre, qu'il prononcera son grand discours, pour préciser quelles sont les réformes que se propose d'accomplir le ministère actuel qui, à son programme de défense républicaine, fera succéder un programme d'action républicaine. »

Aucune autre indication n'a été fournie sur les conditions matérielles dans lesquelles doit s'effectuer ce voyage, dont nous aurons, d'ailleurs, certainement à reparler.

A Saint-Cyr

Le général Passerieu, le nouveau commandant de Saint-Cyr, a fait inscrire sur le fronton de la porte d'entrée de l'École, les mots : « République française », au-dessus de ceux : « École spéciale militaire ».

Le général Passerieu, recevant les nouveaux capitaines instructeurs de l'École, a déclaré à ces officiers qu'il comptait sur leur dévouement, pour maintenir la discipline rigoureuse à l'École, et pour se consacrer avec une assiduité exemplaire à leur tâche. Il a annoncé son intention de surveiller de très près tous les rouages de l'École et de réformer ce qui lui paraîtrait suranné.

Procès de presse

A la neuvième chambre correctionnelle, quarante-deux affaires étaient inscrites au rôle. Le tribunal a renvoyé à huitaine, pour être plaidé, le procès du colonel Picquart contre « le Jour ». Ce jour-là, seront fixées les dates des procès de M. Périllier, député de la Seine-et-Oise, contre « le Petit Caporal » et « l'Intransigeant », et de M. Joseph Fabre, sénateur, contre « la Libre Parole ».

Ont été renvoyés au 14 novembre, les procès Judet contre « les Droits de l'Homme », Labori contre « la Libre Parole » et Cassagnac contre « l'Univers ».

Enfin, au 21 novembre, les neuf poursuites de M. Rolland, contre « la Libre Parole » et « l'Intransigeant ».

La Mission Blanchet.

Le correspondant du « Journal » à Marseille a interviewé le lieutenant Junot-Gambetta, qui a confirmé toutes les péripéties de la Mission Blanchet. La captivité des chefs de la mission dans l'Adrar a duré soixante-sept jours, et pendant ce temps l'émir a dû résister vigoureusement aux tentatives des Maures fanatiques, qui voulaient les mettre à mort, ou tout au moins les livrer au sultan du Maroc.

Le lieutenant Junot-Gambetta déclare cependant que ceux dont ils étaient prisonniers n'ont cessé de les bien traiter, et il croit que leur captivité ne fut prolongée que pour éviter le massacre.

Le lieutenant a confirmé que tous les papiers de la mission étaient sauvés.

Ligue de la Patrie Française

Le parquet, disent les journaux d'aujourd'hui, aurait l'intention de poursuivre la Ligue de la Patrie Française qui tombe comme le Grand Occident de France, sous le coup des articles qui interdisent les réunions de plus de 20 personnes. Des perquisitions sont imminentes.

Le Procès de Châlons

Mardi, ont commencé devant le conseil de guerre les débats de cette affaire douloureuse qui eut lieu lors de la dernière grève, le 2 juin dernier.

Les gendarmes, sans provocation, avaient fait usage de leurs armes contre une foule inoffensive; il y eut plusieurs morts.

C'est en raison de ces faits qu'une enquête ouverte établit que, contrairement aux affirmations des gendarmes, ceux-ci n'avaient pas été provoqués et avaient tiré sans ordre.

Les débats continuent.

Après l'audition de plusieurs témoins, réquisitoire et plaidoirie, les 3 gendarmes sont acquittés.

Les gendarmes de St-Pol de Léon

La décision du ministre de la guerre, au sujet de l'affaire de détournement d'avoine, a été communiquée à la brigade de gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon. Le brigadier Jaouen est cassé et envoyé comme simple gendarme dans le Morbihan. Deux gendarmes sont envoyés dans l'Orne, un dans l'Indre, un autre dans les Côtes-du-Nord; ce dernier, Pouliquen, a demandé sa mise à la retraite.

La Mort de M. de Béhagle

L'« Eclair » publie une lettre de l'explorateur Paul Bourdარი, qui dit avoir recueilli, au cours d'un voyage à Bangui et à la Keino, des informations lui permettant d'affirmer que M. de Béhagle est bien mort pendu par ordre de Rabah à Dikoa ou à la prise de la smala de Fadelallah.

Explosion de Gaz

Une explosion de gaz s'est produite mardi matin à onze heures, rue Saint-Lazare, 62.

Le concierge ayant remarqué qu'une fuite de gaz s'était produite dans la remise de voitures, située dans la cour, alla prévenir la Compagnie du gaz, qui envoya aussitôt sur les lieux un inspecteur et un ouvrier plombier. Les deux hommes eurent l'imprudence d'allumer une bougie pour rechercher la fuite. Tout à coup, une explosion violente se produisit, le plafond fut défoncé, les vitres furent brisées, et quatre personnes blessées. Cinq personnes ont été plus ou moins brûlées au visage et aux mains, et après avoir reçu des soins dans une pharmacie, ont été reconduites chez elles. Leur état n'est nullement inquiétant.

Les pompiers eurent vite raison du commencement d'incendie qui s'était manifesté.

Un meurtrier de douze ans

Ces jours derniers plusieurs enfants jouaient à un jeu d'argent, dénommé la « passe anglaise », et pour éviter d'être surpris par les gardiens de la paix, ils s'étaient réfugiés sous un hangar situé dans un chantier de construction de la rue de Crimée.

L'un des gamins, nommé Félix Giquel, âgé de douze ans et demi, dont les parents sont domiciliés rue Armand-Carrel, eut, à un certain moment, et à propos d'un coup douteux, une discussion avec le jeune René Barthe, âgé de onze ans, dont les parents sont domiciliés rue Manin.

La querelle ne tarda pas à dégénérer en rixe, et des coups furent réciproquement échangés.

Soudain la lutte devint plus acharnée et Félix Giquel fut précipité à terre; il se blessa légèrement à la tête, mais se leva aussitôt, tenant un couteau à la main.

— Si tu continues, je te « surine », dit-il à son adversaire.

Ce dernier se mit à rire et engagea Félix Giquel à remettre son couteau dans sa poche déclarant, en outre, que la discussion avait assés duré et qu'il fallait regagner le domicile paternel.

Félix Giquel, devenu irascible, ne l'entendit pas ainsi et, se précipitant sur René Barthe, il le frappa d'un coup de couteau dans le côté gauche.

La petite victime, qui poussait des cris déchirants, fut transportée dans une pharmacie, où on lui prodigua les premiers soins, puis on la reconduisit chez ses parents, qui ont porté plainte contre le coupable.

Ce dernier, qui, son méfait accompli, s'était débarrassé de son couteau en le jetant dans un égout, a été mis à la disposition de M. Héron, commissaire de police du quartier, qui a ouvert une enquête.

L'Homme sauvage rôti

La baraque de l'homme sauvage, actuellement en représentation à la fête de la Zone, à Pantin, a été, mardi, le théâtre d'un dramatique incident.

L'homme sauvage, M. Jules Sicre, âgé de 18 ans, simplement vêtu d'un pagne de plumes et d'un casque de fer-blanc, se chauffait entre deux représentations auprès d'un poêle. Tout à coup, les plumes de son pagne prirent feu, et le malheureux homme sauvage fut, en un clin d'œil, environné de flammes.

Des passants, attirés par ses cris, se portèrent à son secours. Ils le roulèrent dans des couvertures. Néanmoins, Sicre, grièvement blessé aux jambes et aux reins, a dû être transporté à l'hôpital Lariboisière.

Deux meurtres

Dimanche dernier, le sieur Louis Jollival, âgé de 20 ans, actuellement sans profession, demeurant rue de Meaux, causait avec une jeune femme, connue dans le quartier sous le nom de la belle Elise, quand survint l'ancien amant de cette femme, Jules Hesse,

ouvrier bijoutier, âgé de 19 ans, demeurant rue Pastourelle. Une vive discussion s'éleva entre les deux hommes, au sujet de la belle Elise. Des injures on en vint aux mains.

Se sentant trop faible, Hesse tira traitreusement un couteau de sa poche et en porta un violent coup dans la poitrine de son adversaire, qui tomba, perdant le sang à flots. Puis, il prit la fuite. Jollival, relevé quelques instants après, était conduit à l'hôpital Saint-Louis dans un état grave.

M. Amat, commissaire de police du quartier, faisait rechercher activement Jules Hesse, quand mardi, le hasard le lui mit entre les mains d'une façon vraiment extraordinaire. Hier soir, Hesse passait rue de Meaux, se dissimulant autant que possible, quand un individu bondit sur lui et lui porta dans la poitrine un coup de couteau, en lui criant : « Tu as crevé Jollival, je te crève à mon tour. »

Relevé tout sanglant, Hesse, interrogé par M. Amat, a refusé de faire connaître l'état civil ainsi que le signalement de son agresseur, qui a pris la fuite. Il a été conduit également à Saint-Louis. Une enquête est ouverte.

Double Exécution

Mardi à sept heures, a eu lieu à l'intérieur de la prison de Metz, l'exécution de deux condamnés à mort, Kiffer et Dimaff, de Thionville, qui, l'année dernière, avaient assassiné deux vieilles demoiselles à Riche-ment (Lorraine).

L'exécution à laquelle assistaient une quarantaine de personnes munies de cartes, s'est terminée sans incident.

Le rejet de leurs recours en grâce avait été notifié lundi matin aux deux condamnés. Tous deux avaient accepté les consolations d'un prêtre.

Le plus jeune, Dimaff, avait reçu dans la journée la visite de sa mère et de ses deux sœurs. La scène de leurs adieux avait été déchirante.

Kiffer et Dimaff sont morts courageusement.

Exécution Capitale

Demain, aura lieu à St-Gaudens, l'exécution du condamné à mort Portes, dont le pourvoi a été rejeté.

CHRONIQUE LOCALE

Ordre des Avocats.

A l'issue de l'audience solennelle, les avocats ont procédé à l'élection du Bâtonnier et du Conseil de l'Ordre.

Ont été élus :

Bâtonnier, M^e Lagarrigue.

Membres du Conseil de l'Ordre, M^{es} Munin-Bourdin, Martin, Marquès, Bousquet, Secrétaire, M^e Martin.

Chambre des avoués

La Chambre des avoués s'est ainsi constituée :

Président, M^e Camille Sautet.
Syndic, M^e Louis Lacaze.
Rapporteur, M^e François Séguay.
Secrétaire-Trésorier, M^e Frank Châtonet.

Communication ouvrière

Les délégués ouvriers à la commission départementale du Travail sont priés de se réunir ce soir 18 courant, à la Bourse du Travail (ancien Palais de Justice).

Ordre du jour important.

Commission du travail

C'est demain vendredi, 19 octobre, que se réunira dans une des salles de la Préfecture, la commission départementale du travail dans l'industrie.

Les Prévoyants de l'Avenir

405^e SECTION (CAHORS)

Les sociétaires sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le dimanche 21 octobre 1900, à 10 heures du matin, dans une salle de l'Hôtel de Ville.

Cahors le 16 octobre 1900

Le Président :

PARAZINES.

Avenir Cadurcien

Une indiscretion nous permet d'annoncer que l'Avenir Cadurcien, notre excellente fanfare municipale, se propose de donner bientôt un concert suivi d'un bal.

La date choisie pour cette fête serait le 24 novembre, le samedi après la Sainte-Cécile. Nous souhaitons de tout cœur grand succès aux jeunes musiciens et nous espérons que le public ne restera pas sourd aux appels des organisateurs de la fête du 24 novembre. Le dévouement, le zèle dont les membres de l'Avenir font preuve chaque fois qu'il s'agit de distraire le public, méritent que ce dernier les seconde dans l'œuvre de charité du 24 novembre.

Acte de probité

M. Miquel, garçon de recettes à la Société Générale, a trouvé sur la voie publique une montre qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Accident

Le nommé Conduché, meunier au moulin St-James, graissait avant-hier les roues de sa charrette.

A un moment donné le levier de la chèvre qui supportait la roue vint à basculer : Conduché n'ayant pas eu le temps de l'éviter, en reçut un coup très violent à l'arcade sourcillière droite, lui faisant une blessure profonde de plus d'un centimètre.

Conduit à la pharmacie Fournié, des soins immédiats furent prodigués au malheureux meunier qui en a bien pour plusieurs jours avant d'être complètement remis de sa blessure qui, un millimètre plus à droite, aurait pu être mortelle.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XII

L'ENFANT DU DRAPEAU

Il obéit, oui, dit le colonel des chasseurs d'un ton rude; il obéirait sans dire un mot si vous lui ordonnez d'aller se planter à la bouche d'un canon pour être mis en pièces; mais il vous jette un si singulier coup d'œil de grand seigneur languissant pendant qu'il vous écoute qu'on pourrait penser que c'est lui qui commande le régiment.

— Mais il est très aimé des hommes ?

— Eh ! parbleu ! c'est la pire qualité que puisse avoir un brigadier. Son système pour maintenir la discipline est de les traiter avec du cognac et de leur donner du tabac.

— Pardieu ! ce n'est pas un mauvais moyen avec nos diables de Français. Vos escadrons iraient en enfer conduits par lui.

Le colonel se mit à rire d'un air sinistre.

— Je crois bien que personne n'en connaît mieux le chemin.

Cigarette, tout en folâtrant avec les autres officiers, buvant du champagne à plein verre, mangeant les petits fours de l'un, avalant les

fraises de l'autre, déchirant à belles dents les membres d'un succulent ortolan avec délice, et dévorant des truffes avec toute la désinvolture d'un bon vivant, n'avait pas perdu un mot et, saisissant les inflexions de voix de Chateauroy, avait arrangé dans sa tête, que Bel-à-Voir n'avait pas une carrière facile à suivre auprès de son colonel.

Le cœur de girouette de la petite Enfant du Drapeau, se tourna, selon l'habitude de son sexe, du côté du plus faible.

— Dieu de Dieu, mon colonel ! s'écria-t-elle, en mangeant le foie gras du colonel avec aussi peu de cérémonie et autant de plaisir qu'on en pouvait attendre d'une jeune chaperdeuse accoutumée à trouver un repas d'autant plus savoureux qu'il avait été volé d'après les règles de la guerre, — quel que puisse être d'ailleurs votre beau brigadier, c'est un aristocrate. Ah !... je les connais, moi, les aristocrates ! Leurs manières sont si distinguées et leurs paroles si douces, ils ne parlent pas l'argot du camp et pourtant ce sont des vrais diables pour se battre et mourir en riant, tout tranquillement et nonchalamment. Parlez-moi des aristocrates... des vrais, vous entendez bien. Non pas de ces pains d'épice à peine dorés, qui sont honteux d'être du bon pain, mais des gens de la vieille race comme Bel-à-Voir.

Le colonel se mit à rire avec impatience; la petite cantinière l'avait visé à l'endroit sensible.

Il était de la noblesse du premier Empire et avait la faiblesse, quoi qu'il fût un intrépi-

de et un indomptable soldat aux nerfs d'acier, d'être contrarié du fait indiscutable que son père, avant d'avoir été l'un des héros de l'armée d'Italie à peine inférieur comme génie à Masséna, avait été, avant de bouclier un havresac pour faire son premier apprentissage de la guerre, sous le maréchal de Custine, postillon dans un relais de poste au fond du Nivernais.

— Ah ! petite diablesse ! répondit-il avec un gros rire, — est-ce que tu as pris mon populaire brigadier pour amant ? Tu devrais d'abord avertir tes vieux amis, car il court le risque d'attraper un vilain coup de sabre.

L'Enfant du Drapeau avala son sixième verre de champagne.

Elle sentit pour la première fois de sa vie un flot de sang bouillant monter à sa joue brune, tout accoutumée qu'elle était à de semblables plaisanteries et à de semblable amoureux.

— Ma foi ! dit-elle froidement, — il est plus que probable que c'est lui qui donnerait le vilain coup de sabre au lieu de le recevoir s'il fallait en venir à un duel. J'aimerais bien à le voir se battre en duel; il n'y a pas de plus joli spectacle au monde quand deux hommes savent s'y prendre. Quand à se battre à cause de moi, morbleu ! je ne remercie personne d'avoir l'imprudence de le faire, à moins que je ne l'ordonne. Coqueline a été tué pour moi... vous vous en souvenez... c'était un joli garçon, que ce Coqueline, eh bien, on le tua si maladroitement qu'on le défigura horriblement — ce fut vraiment dommage. C'est alors que

j'ai dit que je ne voulais plus que les beaux hommes se battissent pour moi. Mais vous, vous pouvez le faire, si cela vous fait plaisir, Monsieur le faucon Noir.

Elle accompagna cette épithète d'un rire insolent et envoya un bonbon de chocolat à la tête noire et brûlée par le soleil d'Afrique du chef omnipotent qu'elle avait l'audace d'attaquer.

Supérieurs ou inférieurs étaient tous égaux pour Cigarette. Elle aurait parlé argot à l'Empereur lui-même avec le même sang-froid, et l'armée lui avait octroyé un brevet d'immunité si large que les choses se seraient mal passées avec quelqu'un qui aurait essayé d'amener la vivandière à réfléchir sur sa malicieuse humeur.

— A propos ! — continua-t-elle, promptement comme la pensée et avec son intrépide et impertinente gaieté. — Une idée ! votre brigadier va démoraliser l'armée d'Afrique, mon colonel !

— Oh ! avant d'en arriver là, il aura une once de plomb dans la tête. Et puis après ?

— Il va la démoraliser, — dit Cigarette avec un hochement de tête significatif. — S'ils suivent tous son exemple, nous n'aurons bientôt plus ni un chasseur, ni un spahis, ni un pioupiou, ni un sapeur qui vaille quelque chose.

— Sacrebleu ! que fait-il donc.

Et les grosses et fortes dents du colonel mordirent énergiquement son cigare; il aurait donné beaucoup pour découvrir le moindre signe d'insubordination ou de relâchement dans le service chez un homme qui l'irritait et lui déplaisait, mais qui lui obéissait implicitement et était l'un des meilleurs soldats de son régiment.

(A suivre.)

Conservatoire de Toulouse

Nous avons le plaisir de faire connaître à nos lecteurs que sur les 3 candidats admis, sur 30 concurrents, au concours d'entrée au Conservatoire de musique de Toulouse, le jeune Combarieu Louis Clément enfant assisté du Lot, a été reçu à la Classe supérieure (classe des violons).

Cordiales félicitations.

Retrouvé

Le jeune Théophile Faure, dont nous avons annoncé la disparition dans notre numéro de mardi, a été retrouvé à Brive sans billet, dans le train.

Vol

Mercredi matin, vers 7 h. 1/2, un vol de journaux a été commis au préjudice de Mlle Euphrasie Imbert et de M. Girma.

Le voiturier qui tous les matins porte de la gare les paquets de journaux chez Mlle Imbert, les laissa hier matin sur le trottoir, et quand Mlle Imbert, absente en ce moment là de chez elle, voulut prendre les journaux elle constata qu'ils avaient disparu.

Le vol dont l'importance n'est pas toutefois considérable consiste en journaux « la France » « la Petite Gironde », et de nombreuses revues et illustrations.

La police a ouvert une enquête : souhaitons qu'elle aboutisse.

Compagnie d'Orléans

3, 4, 5, 6 ou 7 jours à Paris au gré du voyageur

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, un train spécial à prix réduits pour Paris partira de Toulouse le vendredi 26 octobre à 6 h. 19 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Nanssac, Cahors, St-Géry et Cazouls.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 30 octobre, à 3 h. 35 du soir avec faculté de ne partir que par le train régulier quittant Paris-Austerlitz à 11 h. 15 soir le mardi 30 octobre, ou le mercredi 31 octobre, ou le jeudi 1^{er} novembre ou le vendredi 2 novembre.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR (Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris : 2^e cl. 30 fr. 3^e cl. 20 fr. — de Najac, Nanssac, et des stations intermédiaires, De Cabessut, la Madeleine et stations intermédiaires, de Lalbenque, Cahors, Gourdon, Cazouls et des stations intermédiaires, à Paris : 2^e cl. 27 fr. 3^e cl. 18 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train de d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délimité et au plus tard le 25 octobre à 6 h. du soir.

Tribunal correctionnel

AUDIENCE DU 16 OCTOBRE

Eugène Flatras, âgé de 32 ans, chanteur ambulancier, né à Brest, arrêté le 12 octobre sous l'inculpation d'ivresse manifeste, outrages et rébellion envers les agents de police Dégan et Bris, qui a déjà subi dix-neuf condamnations pour délits de même nature, est condamné à un mois de prison.

Le tribunal rend ensuite son jugement dans deux affaires de contravention aux lois de régie.

La dame Clarisse Vigier, s'entend condamner à 2 fr. d'amende ; quant à la deuxième contravention, elle lui vaut avec le sieur Antoine Lacarrière, débitant à Sènaillac, une amende de 16 fr.

La femme Pauline Calvet et le sieur Basile Alazard sont condamnés, solidairement et conjointement, à une amende de 200 fr. pour une première contravention et à 100 fr. pour une deuxième.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 18 au 21 OCTOBRE 1900
Allegro Militaire, Blon.
Le Voyage en Chine, (Ouverture) Bazin.
Les deux Aveugles, (Valse) Offenbach.
Gavotte Stéphanie, Czibulka.
Le bon Bourgeois, (Polka) Sellenick.
De 4 heures à 5 heures (Allées Fénélon).

Arrondissement de Cahors

SAUZET. — EN FAVEUR DES BONNES SŒURS ! — Depuis que l'école de filles de Sauzet est laïcisée, une campagne sourde et violente est menée contre les institutrices ; à tout prix on veut favoriser le succès des sœurs.

Inutile de dire que M. le curé de Sauzet est un de leurs premiers serviteurs.

Seulement, si on s'explique l'intervention dans cette lutte des curés de Sauzet et du Montat, bien que ce dernier aspire à un poste des plus enviés à Cahors, on trouve étrange par contre l'attitude de M. Dufour, directeur de la Ferme Ecole du Montat, chevalier de la Légion d'honneur, qui seconde ostensiblement les curés.

On trouve cette dernière intervention bien mal venue.

C'est mal remercier la République des bienfaits que jadis elle octroya à certains.

PRAYSSAC. — FOIRE. — Bœufs gras, de 28 à 32 fr. les 100 kilos.

Atelages, cours ordinaires.
Breaux, de 200 à 350 fr. la paire.
Porcs gras, environ 46 fr. les 50 kilos.
Porcs moyens, de 35 à 50 fr. l'un.
Porcs de lait, de 10 à 28 fr. l'un.
Moutons gras, 70 cent. le kilo.
Autres ou brebis, de 10 à 13 fr. l'un.
Oies, de 10 à 14 fr. la paire.
Dindons, de 8 à 10 fr. id.
Canards médis, de 6 50 à 8 fr. la paire.
Autres canards, de 3 50 à 5 fr. 50 la paire.
Poules, de 4 à 5 fr. id.
Poulets de 2 à 3 fr. id.

Lapins domestiques de 1 50 à 2 fr. 50 id.
Lièvres, de 4 à 5 fr. id.
Blé, de 12 à 13 fr. 50 les 4/5
Noix, de 16 à 18 fr. l'hectolitre.

LUZEC. — VÉTÉRANS SOCIÉTAIRES — Les personnes qui voudraient bien aider à la fondation d'une section des Vétérans de terre et de mer à Luzec, qui comprend déjà un certain nombre d'adhérents, sont priées de s'adresser à M. Signard, notaire à Luzec, délégué adjoint de la société, chargé de leur remettre un exemplaire des statuts, et de leur fournir tous les renseignements qui leur seraient utiles.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — FOIRE. — Beaucoup de cultivateurs étant retenus aux champs par les travaux de la saison, la foire n'a pas été importante.

Voici les principaux cours.

Bœufs d'attelage, de 450 à 600 fr. la paire ; bœufs gras de 28 à 32 fr. le quintal ; veaux et moutons gras, de 65 à 70 c. le kilo ; cochons gras, de 44 à 46 fr. le quintal.

Blé, de 14,50 à 15 fr. l'hectolitre, avoine, de 7 à 7 fr. 50, maïs, 15 fr.

Prunes communes, 14 fr. les 100 kilos ; rondes, 18 fr. ; d'ente de 18 à 23 fr.

Volailles, 50 c. la livre ; lièvres, 5 et 6 fr. pièce ; perdreaux, de 1,50 à 2 fr. œufs, 85 c. la douzaine.

Plusieurs porte-monnaie ont été soustraits dans la journée sur différents points de la ville. La dame Lafon, de Faycelles, a été alléguée de son porte-monnaie marché aux châtaignes La dame Vilhès, de la Baccalerie, a été victime d'un vol identique à la halle.

Verstrois heures de l'après-midi, l'agent de police Murat et le garde champêtre Cippières, ont mis en état d'arrestation deux femmes, originaires des Pyrénées-Orientales, sous l'inculpation de vol. Elles ont été trouvées en possession de porte-monnaie et bourses vides.

CHAMBRE DES HUISSIERS. — La réunion générale des huissiers de l'arrondissement de Figeac a eu lieu dimanche 14 octobre pour procéder à la composition de la chambre de discipline pour l'exercice 1900-1901. Ont été élus : Syndic, M. Fréjaville, huissier à Cajarc ; trésorier, M. Nieucel, huissier à Figeac ; rapporteur, M. Marroncel, huissier à Lacapelle-Marival ; secrétaire, M. Latrémolière, huissier à Figeac ; membre, M. Peyrole, huissier à Latronquière.

BAGNAC. — PERCEPTION. — Par arrêté de M. le ministre des finances, M. Demary, ancien sous-officier au 7^e escadron des équipages militaires, est nommé percepteur à Bagnac en remplacement de M. Devèze.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — RECETTE MUNICIPALE. — Par arrêté du Préfet du Lot, M. Malbec

Emile est nommé receveur municipal de la commune de Gourdon, en remplacement de M. Calmel, appelé à la perception de Puy-mirol (Lot-et-Garonne).

SAINT-CÉRÉ. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, M^{lle} Assomption, élève sortant de l'Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, est déléguée jusqu'à la fin de l'année scolaire 1900-1901 en qualité d'institutrice adjointe à l'Ecole primaire supérieure de Saint-Céré, en remplacement de M^{me} Cancès, dont la délégation a pris fin.

Chez nos voisins

St-MAURIN (Lot-et-Garonne). — EMPISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS. — Deux jeunes gens de St-Maurin (Lot-et-Garonne), le frère et la sœur, ayant mangé des champignons, mardi, à leur repas du matin, ont été pris de vomissements et de coliques.

Leur grand-père, M. Vignes, s'empressa d'aller chercher M. le docteur Gayral, qui leur administra aussitôt un contre-poison.

A l'heure actuelle, la fillette est hors de danger.

Malheureusement, il n'en est pas de même du jeune homme dont l'état inspire encore de vives inquiétudes.

MONSEMPRON. (Lot-et-Garonne). — La foire a été belle.

Les porcs gras se vendaient entre 45 et 50 fr. les 50 kilos.

Autres porcs, cours ordinaires. Les bœufs gras entre 27 et 32 fr. les 50 kilos.

Les oies de 12 à 14 fr. la paire.

Les canards de 5 à 8 fr. selon grosseur.

Les dindons de 7 à 10 fr. la paire.

Les lièvres de 4 à 5 fr. l'un.

Lapins domestiques, environ 25 c. la livre.

BULLETIN FINANCIER

La baisse de l'Extérieure, n'a eu aucune influence sur les cours des autres fonds d'Etat qui sont plutôt fermes.

Notre 3 0/0 reprend le cours de 100, et le 3 1/2 0/0 cote 102,40.

Le Comptoir National d'Escompte est en hausse à 585.

Le Crédit Foncier est à 660, le Crédit Lyonnais est recherché à 1071, la Société Générale à 610.

Peu d'affaires sur nos chemins, le Lyon est à 1811 et le Nord à 2291.

Le Suez sans changement cote 3500.

L'Extérieure qui finissait hier à 70,57 recule à 69,70.

L'Italien vaut 93,45, le Portugais 29,35, le Russe 3 0/0 1891 83-10, la Banque Ottomane 535.

Nous avons annoncé l'émission de 20.000 actions nouvelles de la Cie d'Electricité Thomson-Houston Méditerranée. Rappelons que ces actions réservées par le privilège aux actionnaires actuels à raison de une action nouvelle pour une ancienne.

On sait que ces nouveaux titres sont émis à 600 et que la souscription est ouverte au Comptoir National d'Escompte à Paris et dans ses agences des départements.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

II

L'HOMME DE PROIE

Les pêcheurs avaient reconnu un de ces étrangers que passionnait autant qu'eux la cause de la liberté et qu'une juvénile ardeur leur envoyait comme frères d'armes. Ils s'écartèrent donc devant Marcel et l'un d'eux arrêta les porteurs de la civière. Un manteau couvrait le corps qui y était étendu ; il écarta le manteau, et montrant le malheureux que ses camarades emportaient :

— Voici ce qu'ils font de nos frères ! dit-il simplement.

Marcel eut un frisson d'horreur. L'homme qui hoquetait sur la civière, improvisée avec deux rames et deux capes de laine, n'offrait au regard qu'une masse sanglante, ses vêtements étaient rouges de sang, sa face n'était qu'une plaie...

Malgré le terrifiant aspect de cet homme, Marcel se pencha sur lui, et les pêcheurs s'étonnaient de cette insistance.

— N'est-ce pas le pilote Aristide ? demanda Marcel.

Etonnés qu'il connût leur camarade, les pêcheurs regardèrent attentivement Marcel.

— Oui, fit l'un d'eux. C'est bien le nom de notre ami !

Aristide semblait aussi avoir reconnu Marcel : celui des yeux qu'avaient épargné les coups s'était tourné vers le jeune homme.

Pressentant le drame qui avait dû se dérouler, Marcel ouvrit son album et approcha du visage d'Aristide le feuillet de cet album où il avait dessiné l'Albanais.

— Lui, c'est lui ! proféra le malheureux.

D'autres pêcheurs, à la tête de la civière, regardaient le dessin.

— Gogos Bakolas ! fit l'un d'eux.

— Gogos ! répéta faiblement Aristide.

Assassin !

A ce nom tristement célèbre, les pêcheurs s'étaient resserrés autour de la civière qui fut posée à terre. Aristide, d'ailleurs, après ces quelques paroles, avait perdu conscience de ce qui se passait autour de lui ; il râlait, et le souffle passait faiblement entre ses lèvres souillées d'une écume sanglante.

Ses camarades ne pouvaient garder l'espoir de le sauver et n'en étaient que plus animés du désir de le venger. Marcel leur apportait le nom de l'assassin, ils oublièrent tout pour le presser de questions et l'écouter.

Marcel disait comment, à bord de la frégate turque où l'avait conduit Aristide, il avait retrouvé l'homme dont il avait esquissé le portrait sur son album. Il faisait part à ceux qui l'entouraient des soupçons que le rials-bey l'avait retenu à bord, et plus tard, quand il

avait constaté la disparition du monoxylon, que seul l'Albanais avait dû éloigner dans l'intérêt de quelque machination ténébreuse.

Chacune de ses paroles était avidement recueillie et sa conviction s'imposait peu à peu à tous les esprits.

A son tour, il interrogeait. Il apprenait qu'un petit détachement de la garnison turque était survenu peu après qu'Aristide fut débarqué en compagnie d'un homme dont la stature et la mise correspondaient exactement à celle de Bakolas. Les musulmans arrivaient avec des instructions précises, car, sans inquiéter les autres pêcheurs qui préparaient leurs filets à peu de distance, ils avaient entouré Aristide.

Une clameur d'angoisse avait retenti, une courte lutte s'était engagée et, avant que les pêcheurs eussent pu intervenir, les Turcs s'étaient retirés, laissant le pilote étendu dans une mare de sang.

Il était tailladé de coups de cimeterre ; des poignards aussi l'avaient frappé, et des crosses de pistolets,

Pendant qu'on s'empressait autour de lui, les assassins avaient disparu, mais on les retrouverait ; on vengerait Aristide et la patrie foulée aux pieds par les mécréants.

De nouveau Marcel était assailli ; les interrogations se croisaient autour de lui, hachées, violentes.

Il obtint un instant de silence.

— Je vous dirai où retrouver Bakolas... Mais d'abord, reprenez ce malheureux et rapportez-le jusqu'à sa demeure.

Pendant que la plupart des pêcheurs se di-

rigeaient, avec leur lugubre fardeau, vers la maisonnette habitée par Aristide, Marcel désignait aux autres l'emplacement de l'épicerie de dame Marthe, et concertait avec eux tout un plan d'action contre l'Albanais.

Quand tout fut entendu, il les quitta, mais en arrivant chez son hôtesse, il trouva la porte close ; quelques coups frappés au volet restèrent sans réponse. L'assistance était au complet on n'ouvrait plus.

Son nom, prononcé au-dessus de lui, lui fit lever la tête.

A une fenêtre, il aperçut sir Arthur qui lui montrait d'un air furieux ses poignets étroitement ligottés.

Une conversation rapide s'établit à mi-voix.

Sir Arthur se retira de la fenêtre en sautillant, ce qui indiquait, chez ce personnage peu enclin aux fantaisies de ce genre, que ses jambes avaient dû être ligottées comme ses bras.

Au bout d'un temps assez long, il reparut à la croisée et, avec un hochement de tête significatif, indiqua qu'il n'avait pas trouvé ce qu'il cherchait.

Marcel tenta de se hisser jusqu'à la fenêtre. En s'aidant de saillies, il arrivait à moins d'un mètre du rebord. Il allait renoncer à toute tentative de ce côté et appeler dame Marthe, au risque d'éveiller l'attention, quand sir Arthur parut illuminé d'une inspiration subite. Il s'assit sur le rebord de la fenêtre, se retourna et se coucha, laissant pendre dehors ses longues jambes.

(A suivre).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (AU 8 JUIN 1900)

De Paris à Toulouse

		17		5		23(1)		35		1125-11	
		EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
PARIS	départ.	3 10s.	10 ^h 31 ^m	9 5s.	11 15s.	—	—	—	—	—	—
LIMOGES	arrivée.	1 50 ^m	4 40	3 10	9 2 ^m	—	—	—	—	—	—
	départ.	3 31	4 46	3 18	9 29	—	—	—	—	—	—
BRIVE	arrivée.	6 36	6 34 ^m	4 57	10 32 ^m	—	—	—	—	—	—
	départ.	6 45	7 1	5 5	10 37	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac	départ.	7 20	7 1	5 5	10 37	—	—	—	—	—	—
SOULLAC	arrivée.	7 40	7 37	5 44	10 59	—	—	—	—	—	—
	départ.	7 45	7 38	5 47	10 59	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS	arrivée.	7 52	—	—	11 10	—	—	—	—	—	—
	départ.	7 53	—	—	11 10	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	départ.	8 9	—	—	11 16	—	—	—	—	—	—
Nozac	départ.	8 19	—	—	11 26	—	—	—	—	—	—
GOURDON	départ.	8 31	8 3	6 15	11 36	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	départ.	8 40	—	—	11 45	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	départ.	8 51	—	—	11 55	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	départ.	9 2	—	—	12 05	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	départ.	9 13	—	—	12 15	—	—	—	—	—	—
Espère	départ.	9 22	—	—	12 24	—	—	—	—	—	—
CAHORS	arrivée.	9 32	8 30	6 54	12 34	—	—	—	—	—	—
	départ.	9 41	8 45	7 3	12 43	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	départ.	9 51	—	—	12 53	—	—	—	—	—	—
Cieurac	départ.	10 5	—	—	1 03	—	—	—	—	—	—
Lalbenque	départ.	10 12	—	—	1 10	—	—	—	—	—	—
Caussade	départ.	10 45	9 23	7 45	1 15	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN	arrivée.	11 19	9 47	8 10	1 25	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE	arrivée.	12 14s.	10 35s.	8 59	1 51	—	—	—	—	—	—

(1) Le train EXPRESS 23 qui part de Paris à 9 h. 5. prend des voyageurs de 2^e et 3^e cl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

De Toulouse à Paris

		140 (1)		1140-1128		1132		4(2)		1126		1136		40	
		EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
TOULOUSE	d. 1 ^h 50s	2 ^h 43 ^m	3 18 ^m	5 45s	8 ^h 40 ^m	—	—	—	—	9 ^h 16 ^m	5 30 ^m	5 30 ^m	5 30 ^m	5 30 ^m	5 30 ^m
MONTAUBAN	d. 1 50	3 37 ^m	4 32 ^m	7 30	9 31 ^m	—	—	—	—	10 53	7 25 ^m	7 25 ^m	7 25 ^m	7 25 ^m	7 25 ^m
Caussade	d. —	4 1	5 12	8 11	—	—	—	—	—	11 33	8 6	8 6	8 6	8 6	8 6
Lalbenque	d. —	—	5 53	8 52	—	—	—	—	—	12 13	8 48	8 48	8 48	8 48	8 48
Cieurac	d. —	—	6 2	9 1	—	—	—	—	—	12 22	8 57	8 57	8 57	8 57	8 57
Sept-Ponts	d. —	—	6 14	9 13	—	—	—	—	—	12 34	9 9	9 9	9 9	9 9	9 9
CAHORS	arr. 2 46	4 38	6 22	9 21	10 30	—	—	—	—	12 42	9 17	9 17	9 17	9 17	9 17
	dép. 2 50	4 48	6 40	9 28	10 38	—	—	—	—	—	9 36	9 36	9 36	9 36	9 36
Espère	d. —	—	6 53	—	—	—	—	—	—	—	9 48	9 48	9 48	9 48	9 48
St-Denis-Catus	d. —	—	7 7	—	—	—	—	—	—	—	10 1	10 1	10 1	10 1	10 1
Thédirac-Peyril	d. —	—	7 21	—	—	—	—	—	—	—	10 14	10 14	10 14	10 14	10 14
Dégagnac	d. —	—	7 30	—	—	—	—	—	—	—	10 23	10 23	10 23	10 23	10 23
Saint-Clair	d. —	—	7 40	—	—	—	—	—	—	—	10 32	10 32	10 32	10 32	10 32
GOURDON	d. —	5 30	7 55	10 25	—	—	—	—	—	—	10 45	10 45	10 45	10 45	10 45
Nozac	d. —	—	8 4	—	—	—	—	—	—	—	10 53	10 53	10 53	10 53	10 53
Lamothe-Fénel.	d. —	—	8 13	—	—	—	—	—	—	—	11 2	11 2	11 2	11 2	11 2
CAZOULÈS	a. —	—	8 25	—	—	—	—	—	—	—	11 14	11 14	11 14	11 14	11 14
	d. —	—	8 26	—	—	—	—	—	—	—	11 15	11 15	11 15	11 15	11 15
SOULLAC	a. 3 48	5 51	8 34	10 53	11 41	—	—	—	—	—	11 22	11 22	11 22	11 22	11 22
	d. 3 49	5 55	8 39	10 57	11 42	—	—	—	—	—	11 25	11 25	11 25	11 25	11 25
Gignac-Cressens.	d. —	—	9 9	—	—	—	—	—	—	—	11 51	11 51	11 51	11 51	11 51
BRIVE	a. 4 25	6 31	9 44s.	11 48	12 20	—	—	—	—	—	12 53	12 53	12 53	12 53	12 53
	d. 4 30	7 3	12 2 ^m	12 20	12 29	—	—	—	—	—	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50
PARIS	arrivée.	11 57s	4 37 ^m	—	8 ^h 55 ^m	9 25 ^m	—	—	—	—	11 19 ^m	11 19 ^m	11 19 ^m	11 19 ^m	11 19 ^m

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1^{re} classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'un moins 400 kil. en 2^e classe et 300 kil. en 3^e classe.
 (2) Le train 4 prend des voyageurs de 2^e classe des au-delà de Limoges (vers Toulouse) pour Paris et des voyageurs de 5^e classe des au-delà de Brive (vers Toulouse) pour Paris.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS - D.	6 ^h 5	12 ^h 30	6 ^h 30
Mercuès - D.	6 19	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 23	1 4	6 48
Parnac - D.	6 30	1 14	6 55
Luzsch - D.	6 36	1 20	7 2
Castelfranc. - D.	6 49	1 32	7 15
Arrêt Prayssac	6 52	1 37	7 18
Puy-l'Évêque. - D.	7 1	1 42	7 28
Duravel - D.	7 5	1 49	7 33
Sotirac-Touzac	7 16	1 57	7 43
Fumel - D.	7 25	2 6	7 53
LIBOS - A.	7 31	2 12	7 59
PARIS - A.	11 19s.	4 37	8 35m

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS - D.	7 ^h 40s.	11 ^h 15	7 ^h 25m
LIBOS - A.	6 40	3 8	8 55m
Fumel - D.	8 6	3 18	9 9
Sotirac-Touzac	8 16	3 24	9 15
Duravel - D.	8 23	3 41	9 32
Puy-l'Évêque. - D.	8 30	3 48	9 39
Arrêt Prayssac	8 37	3 55	9 46
Castelfranc. - D.	8 45	3 59	9 51
Luzsch - D.	8 54	4 9	10 1
Parnac - D.	9 3	4 17	10 9
LIBOS - A.	9 8	4 24	10 14
Arrêt Douelle	9 15	4 26	10 19
Mercuès - D.	9 25	4 38	10 31
CAHORS - A.	9 35	4 48	10 41

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS - D.	7 ^h 23	1 ^h 27	6 ^h 27
Cabessut, halte	7 38	1 36	6 36
Arcambal - D.	7 43	1 47	6 45
Vers - D.	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry - D.	8 1	2 4	7 2
Conduché - D.	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte	8 20	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 35	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 41	2 41	7 35
Cajarc - D.	8 55	2 55	7 47
Montbrun, hal.	9 6	3 6	7 57
Duravel - D.	9 16	3 16	8 6
Touzac - D.	9 29	3 29	8 18
Lamadolaine - D.	9 39	3 39	8 28
CAPDENAC - A.	9 41	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC - D.	7 33	1 ^h 11	5 ^h 19
Lamadolaine - D.	7 45	1 ^h 21	5 31
Touzac - D.	7 56	1 ^h 33	5 43
Montbrun, hal.	8 4	1 ^h 42	5 52
Cajarc - D.	8 14	1 ^h 55	6 4
Calvignac, hal.	8 24	2 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 32	2 14	6 24
St-Cirq, halte	8 40	2 23	6 33
Conduché - D.	8 46	2 30	6 40
Saint-Géry - D.	9 1	2 45	7 6
Vers - D.	9 5	2 51	7 10
Arcambal - D.	9 13	3 1	7 18
Cabessut, halte	9 23	3 11	7 28
CAHORS - A.	9 31	3 19	7 34

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA TOUSSAINT

1^{er} NOVEMBRE 1900

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. N° 2 du Samedi 27 Octobre inclus, au Samedi 3 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers Trains du Lundi 5 Novembre.

Les billets de même nature conservent la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 Novembre.

EXPOSITION UNIVERSELLE

A l'occasion de la clôture maintenant prochaine de l'Exposition Universelle, la Compagnie d'Orléans a pris les dispositions suivantes pour être appliquées à partir du

10 octobre et jusqu'à la clôture de l'Exposition.

Billets d'excursion à Paris

Des billets d'Excursion de 2^e et de 3^e classe, offrant une réduction de 40 0/0 sur le double du prix des Billets simples, et valable pendant 8 jours (jours de départ et d'arrivée compris), seront délivrés pour Paris, par les gares et stations du réseau qui en sont distantes d'au moins 100 kilomètres.

Ces billets seront utilisables pour tous les trains, à l'exception des trains express et des trains rapides

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n°42 (20 octobre 1900).

1^o Chez les Onébias en Nouvelle-Calédonie, par M. Jules Durand.

2^o A travers le monde : Excursions dans le Piémont. — De Turin à Entrigue. — Coni. — Limone. — La Madone de Fenestre. — Le Miuiera, par J. Daigret.

3^o Profils de voyageurs : M. Soury, Administrateur Colonial, par Lag.

4^o Dans le monde du travail : Un chemin de fer aérien.

5^o Questions politiques et diplomatiques : Les Japonais à Formose, par G. Labadie-Lagrave.

6^o Les Revues Etrangères : Les dangers qui menacent le commerce allemand. — Ecoles de commerce Anglo-Chinoises, (Koloniales Zeitschrift). — A travers le Delta du Niger (Travel).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1455^e livraison (20 octobre 1900).